

L'UNAPL salue les annonces du Président de la République face à la crise du Covid 19

Paris, le 13 mars 2020 | L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) salue les annonces du Président de la République face à la crise du Covid 19. Le chef de l'Etat a répondu aux demandes faites lundi par l'UNAPL, conjointement avec l'U2P, aux ministres de l'Économie et du Travail concernant la mise en œuvre de dégrèvements, en plus des reports d'échéances fiscales et sociales dans le cadre de procédures simplifiées.

L'annonce d'un soutien à tous les travailleurs et travailleuses salariés ou non, la perspective d'un grand plan de relance dès que ce sera possible, témoigne d'une réelle prise en compte, des difficultés des petites entreprises, et en particulier des entreprises libérales par le Président de la République et le Gouvernement.

Les pertes d'exploitation subies par les professionnels libéraux atteints ou confinés par précaution devront être prises en compte. Déjà des initiatives sont prises nous les saluons.

Toutes les institutions de prévoyance, les assureurs mutualistes ou privés doivent faire preuve de solidarité envers leurs assurés professionnels libéraux en aménageant leurs conditions de couverture à ces circonstances exceptionnelles.

Le Président de la République a rendu un hommage particulier à tous les professionnels de santé, médecins, infirmières et infirmiers et tous les praticiens de santé mobilisés pour notre santé qu'ils soient hospitaliers ou libéraux en première ligne. L'UNAPL salue ce geste et, à son tour, exprime à tous les professionnels de santé toute sa reconnaissance et son soutien. Les professionnels de santé libéraux doivent bénéficier de l'attention de l'Etat et recevoir rapidement les équipements de protection nécessaires à leur exercice, afin de se protéger eux-mêmes et de protéger les patients.

L'UNAPL engage chaque citoyen à suivre les recommandations sanitaires pour faire barrage à la propagation de ce virus.

Michel Picon, Président de l'UNAPL : « *La perspective d'un grand plan de relance dès que ce sera possible, témoigne d'une réelle prise en compte, des difficultés des petites entreprises, et en particulier des entreprises libérales. Les mesures de report de charges et de cotisations sociales annoncées par le Président de la République devront être assorties de dégrèvements. Les professions libérales, pour leur part, et à commencer par les professionnels de santé, répondront à l'appel de l'unité nationale pour accompagner les Français dans cette crise.* »

Contact presse : Michel PICON - Tél 06 14 62 11 76

A propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 27,8% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité - U2P. En savoir plus : www.unapl.fr